



guide

BONNES PRATIQUES / FINANCE / ORGANISATION INDUSTRIELLE / DROIT / INDICES / ACHATS

## CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

# Bien passer son contrôle fiscal

Les contrôles fiscaux liés au crédit d'impôt recherche se multiplient. Souvent, le redressement est dû à une incompréhension entre l'entreprise et l'administration.

ARNAUD DUMAS

**G**are aux gendarmes du fisc ! Les contrôles liés au crédit d'impôt recherche (CIR) se sont multipliés ces derniers mois. À tel point que le Syntec numérique a tiré la sonnette d'alarme au mois d'août. « Cela peut être la fin du monde pour une petite entreprise », s'inquiète Dominique Calmels, le président de la commission fiscale de l'organisation professionnelle et directeur financier d'Accenture. Il dit avoir reçu des dizaines de témoignages de ses membres ayant été contrôlés. Avec, pour certains, des conséquences dévastatrices. Trekk et sa filiale YouSaas, spécialisés dans l'infogérance, ont été placés en redressement judiciaire le 16 juillet, après un redressement de 100 % du CIR, soit 440 000 euros. « Les contrôles fiscaux ne sont pas illégitimes, vu les montants en jeu », rappelle Lucille Chabanel, avocate associée au cabinet Taj. La Cour des comptes, dans son rapport sur le CIR [lire ci-contre], estime qu'il coûtera jusqu'à 7 milliards d'euros à l'État dans les prochaines années. Toutefois, beaucoup de redressements semblent dus à une incompréhension entre l'administration fiscale, les experts du ministère de la Recherche et la direction de l'entreprise.

## 1 RÉDIGER UN PLAN STRATÉGIQUE

Les contrôleurs du fisc, comme les experts du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR), ne connaissent pas forcément l'activité de l'entreprise qu'ils contrôlent. Décrire un plan stratégique de la recherche permet de contextualiser la demande et d'en faire la péda-

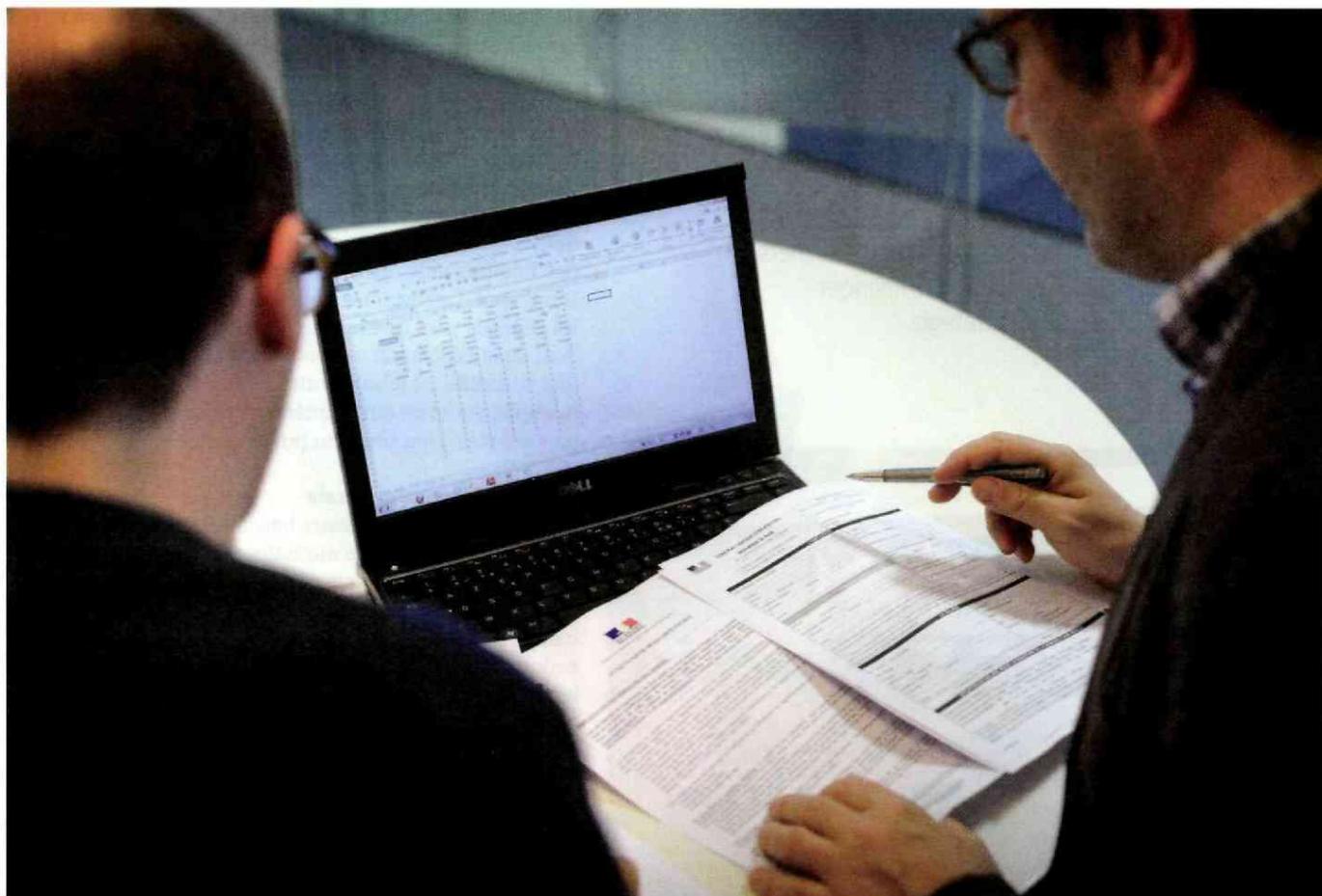
gogie. « Il ne s'agit pas d'y mettre toute une collection de projets, mais de démontrer la cohérence de cet ensemble et d'expliquer pourquoi ces projets sont importants pour l'entreprise », explique Daniel Briquet, ingénieur associé au cabinet Taj. Une démarche indispensable dans les secteurs, comme le numérique, où les travaux de recherche sont difficiles à justifier. Le Syntec numérique a d'ailleurs obtenu la création d'une commission tripartite réunissant ses représentants, des experts du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et l'administration des impôts. « Cela permettra notamment de proposer des définitions et des explications sur les spécificités propres à nos métiers », explique Dominique Calmels.

## 2 PARLER LE LANGAGE DE L'ADMINISTRATION

Des efforts doivent ensuite être faits sur le fond du dossier. Le principe d'une avancée scientifique, qui fait l'objet du CIR, n'est en effet pas toujours compris de la même manière par l'administration fiscale et par les entreprises. « Les entrepreneurs ont tendance à dire, pour justifier leur demande, qu'ils sont les premiers au monde à lancer telle ou telle technologie sur le marché, confie Franck Debauge, le directeur associé d'Acies Consulting Group. Et l'administration leur répond qu'il s'agit d'innovation, pas de recherche... » S'ensuit un redressement, car l'entreprise s'est positionnée dans une logique de marché, tandis que l'administration se place sur le terrain de la recherche fondamentale. « J'ai entendu le mot "verrou technologique" tellement de fois que je pense que c'est cela qu'il faut expliquer », résume Dominique Calmels.

Il faut aussi savoir y mettre les formes. L'éditeur de logiciel Wexlog a failli subir un redressement complet de son CIR car son dossier était jugé insuffisant. En se faisant aider par Sogedev, un cabinet de consultants, il a pu plaider sa cause auprès de l'expert du ministère de la Recherche. « Nous n'avons fait que reformuler les projets de R&D de la façon dont l'administration fiscale souhaite les recevoir », explique Charles-Édouard de Cazalet, le directeur associé de Sogedev. En mettant notamment l'accent sur un point souvent oublié par les entreprises : un état de l'art étayé et documenté. « Il s'agit de mettre en évidence la démarche expérimentale de l'entreprise qui part de l'état de l'art, formule des hypothèses et parvient à une conclusion », explique Daniel Briquet.





Pour bénéficier du CIR, l'entreprise doit notamment veiller à distinguer, dans son dossier de présentation de projet, innovation et recherche fondamentale.

### **3 IMPLIQUER SON ÉQUIPE SCIENTIFIQUE**

D'où l'intérêt de ne pas laisser le processus de contrôle fiscal uniquement entre les mains de la direction financière de l'entreprise. « Il faut mettre en première ligne les scientifiques de l'entreprise », soutient Lucille Chabanel. Le manager doit donc pour cela faire en sorte que son équipe de recherche comprenne l'intérêt de se pencher sur le dossier du CIR. Pour étayer le dossier de Wexlog, les ingénieurs conseils

de Sogedev ont ainsi pu s'entretenir avec l'équipe de R&D de l'éditeur pour expliquer les avancées réalisées sur leur plate-forme logicielle et inverser l'avis de l'expert du MESR.

### **4 DÉFENDRE SON DOSSIER JUSQU'AU BOUT**

Lorsque le redressement est notifié, il est encore possible de débattre avec l'administration des impôts. L'objet du redressement doit en effet être motivé, notamment s'il s'agit d'une inéligibilité aux critères du CIR. Il est alors possible d'envoyer des informations complémentaires pour améliorer son dossier. Les entreprises disposent par ailleurs d'un nouvel outil depuis le décret de février 2013. Elles peuvent désormais débattre avec l'expert du ministère de la Recherche ayant audité leurs travaux de recherche. Ce dialogue, qui n'existait que rarement auparavant, permet de faire valoir le point de vue de l'entreprise. À condition que les experts soient suffisamment nombreux pour répondre aux demandes. « Au ministère de la Recherche, ils nous disent ne pas avoir les moyens humains pour répondre à tous les contrôles... », déplore le responsable d'une entreprise. Une critique que la Cour des comptes a justement reprise dans son rapport de juillet 2013. ■

### **17 recommandations pour améliorer le CIR**

Il coûte cher, mais est-ce qu'il rapporte gros ? C'est, en substance, la question que s'est posée la Cour des comptes, cet été, dans son rapport sur le crédit d'impôt recherche. Bilan : l'impact sur la recherche privée demeure incertain et le coût de gestion pourrait être amélioré.

La Cour des comptes formule 17 propositions en ce sens. Comme la dématérialisation de la demande de CIR, qui permettrait un suivi plus aisé et un meilleur ciblage des contrôles fiscaux. Mais aussi une information plus claire sur les informations demandées par l'administration et des experts plus nombreux pour auditer les dossiers. ■